



Déclaration de la Cfdt

Comité technique Paritaire du 27 juin 2014

Madame l'adjointe au Maire, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

La **Cfdt** constate une nouvelle fois une différence entre les effectifs réels et les effectifs budgétaires surtout pour les opérationnels. A la lecture de votre feuille de route ambitieuse, la maire de Paris souhaite je cite : que soient revisitées les missions confiées à chacun, qui doivent être prioritairement tournées vers les quartiers dans lesquels une présence plus soutenue est nécessaire. Comment cela se déclinera-t-il sur l'organisation et les effectifs des différentes circonscriptions.

La DPP pour accompagner les agents de terrain a besoin des services centraux et d'agents des missions supports performants et suffisants. Quelle sera donc votre politique en matière de renforcement des équipes et donc de recrutement ?

Ces interrogations se posent d'autant plus que nous constatons un vieillissement des personnels à la DPP, donnée qu'il faut prendre réellement en compte dans notre direction.

Aussi si l'on cumule les départs à la retraite et l'utilisation des CET = combien d'agents opérationnels restent pour faire fonctionner la **DPP**.

Madame la Maire, vous savez très bien qu'il y a à la DPP un problème de positionnement statutaire des encadrants. Aussi la **Cfdt** demande que les encadrants de proximité qui ont dû suivre une formation obligatoire accèdent à la catégorie B, tout comme nos collègues de la DPE qui sont passés du statut de Chef d'équipe du nettoyage (catégorie C) au grade de TSO techniciens service opérationnels (catégorie B).

Comment ne pas s'indigner devant autant d'inéquité ? Je vous rappelle que le passage en catégorie B des 800 agents de la DPE s'est fait sans examen et en un temps record.

Il vous est également demandé de piloter une réflexion sur les possibilités de rapprochement de l'ensemble des services de la Ville ayant pouvoir de verbalisation sur l'espace public, qui permettrait une action plus efficace et une meilleure reconnaissance du travail accompli par les agents concernés. Incluez-vous dans votre réflexion les ASP de la Préfecture de

Police agents des administrations parisiennes actuellement mis à disposition de la PP.

Sur le rapprochement avec le CAPP comment voulez-vous faire accepter aux agents de la DPP que les agents verbalisateurs de la DPE qui n'encadrent personne puissent être de catégorie B et pas eux ?

La **Cfdt** demande vous l'aurez compris l'accès à la catégorie B pour tous les encadrants de proximité de la DPP. Afin de structurer la filière sécurité et surveillance, la **Cfdt** demande l'accès à la catégorie A pour les agents de la DPP qui exercent des missions de A, notamment l'adjointe au chef de service de l'Hôtel de Ville, la responsable du CVO, les 3 chefs de circonscription qui sont de catégorie B.

Madame la Maire quelle assurance et quel engagement comptez-vous mettre en œuvre pour accompagner ces changements statutaires devenus aujourd'hui incontournables ?

Pour finir la **Cfdt** a signé l'accord ARTT en 2001, aucun comité de suivi n'a été mis en place, depuis aussi nous refusons toutes modifications des cycles de travail, et plus particulièrement pour la base Hôtel de Ville où l'amélioration des conditions de travail ne passe surtout pas par une modification des cycles de travail, et une extension des horaires, la solution étant ailleurs et vous le savez bien.

Je pourrai effleurer bien d'autres sujets tant la situation et les inquiétudes des personnels sont grandes, mais je crains que votre volonté et votre disponibilité d'écoute n'y suffirait pas. Aussi je m'arrêterai là, je vous remercie.

TEL: 01 49 96 68 10 FAX: 01 44 59 61 51